

# Foires aux questions



**Quels sont les moyens de communication pour rejoindre la centrale en cas d'urgence?**

Téléphone satellite : 1 418 673-3322  
Téléphone régulier : 1 877 999-3322  
Adresse courriel : [urgences@airmedic.net](mailto:urgences@airmedic.net)

**Qui devons-nous appeler pour obtenir les services d'Airmedic?**

Nous recommandons toujours aux membres Airmedic de contacter directement notre centrale d'urgence en cas de besoin. Non seulement, notre équipe, composée entre autres de gestionnaires médicaux, peuvent vous offrir des conseils médicaux, ils sauront déployer la ressource appropriée et s'assureront du suivi de A à Z du transport du blessé.

**Une personne peut-elle accompagner le patient dans l'hélicoptère?**

Malheureusement, l'espace à bord est très restreint. Afin de permettre l'administration des soins d'urgence durant le transport, et dans l'intérêt de la personne secourue, nous permettons la présence d'un accompagnant que dans des cas exceptionnels. Cela reste à la discrétion de l'équipe médicale sur place.

**Quels types de transport peuvent être déployés?**

Airmedic possède une flotte d'avions et d'hélicoptères médicalisés qui sont utilisés pour les évacuations et transports aériens. L'entreprise peut toutefois aussi déployer l'ambulance terrestre et faire appel à des partenaires selon la situation du blessé, la localisation de l'accident et l'hôpital approprié pour recevoir le patient.

**Pouvez-vous faire appel à des partenaires pour réaliser un transport?**

Oui, des premiers répondants locaux aux services de location d'hélicoptère en passant par la SQ, Airmedic peut faire appel à des ressources externes pour réaliser un transport terrestre ou aérien selon les besoins, la condition et l'emplacement d'un blessé. Airmedic déploie la ressource appropriée selon la condition du patient et la rapidité d'intervention de la ressource à rejoindre le patient.

**Combien de temps dure en moyenne une mission?**

Une mission peut durer de quelques heures à plusieurs heures dépendamment de votre localisation, de la ressource déployée, du transport et de la destination du patient. Airmedic assure un service de jour et de nuit. Peu importe l'heure de votre appel, Airmedic est disponible pour coordonner une évacuation ou un transport médical.

### ***Les employés sont-ils protégés de jour et de nuit?***

Oui, Airmedic protège de jour et de nuit les employés dans le cadre de leurs activités de travail. Pour toutes questions sur votre protection, contactez votre représentant Airmedic ou écrivez-nous à [ventes@airmedic.net](mailto:ventes@airmedic.net)

### ***Avez-vous des ressources pour nos employés?***

Oui, plusieurs ressources vous sont offertes pour vous familiariser avec les services Airmedic et vous préparer à une éventuelle situation d'urgence. Au renouvellement de votre protection, des collants et porte-clés font sont envoyés par la poste afin que vos équipes les conservent sur eux. La carte de sécurité Airmedic offre aussi à vos équipes plusieurs ressources, en passant des premiers soins à la préparation d'un site d'atterrissage, cette carte est l'outil de prédiction à avoir sur soi. La carte hydrofuge de format de poche est pratique et facile à glisser dans sa poche, son coffre d'outils ou même de pêche. Se procurer des cartes de sécurité : [https://www.airmedic.net/paiements/carte\\_securite.html](https://www.airmedic.net/paiements/carte_securite.html)

### ***Lorsque l'hélicoptère Airmedic est déployé, qui y est à bord?***

Lorsque l'hélicoptère Airmedic est déployé, l'équipage à bord comprend un pilote, un copilote, ainsi qu'une équipe médicale composée de deux experts médicaux soit un infirmier et un paramedic. Selon le cas, d'autres ressources peuvent être déployées comme un inhalothérapeute et même un médecin.

### ***En tant qu'employeur, suis-je légalement tenu de recourir à un service tel qu'Airmedic pour la sécurité de mes employés ?***

En général, les employeurs sont tenus de garantir un environnement de travail sûr et sain pour leurs employés. Par exemple, au Canada, la Loi sur la santé et la sécurité au travail (Loi C-21) impose aux employeurs de prendre toutes les précautions raisonnables pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs. Cela inclut la mise en place de mesures d'urgence appropriées. Bien que la loi n'exige pas spécifiquement le recours à des services de coordination et d'évacuation aérienne, ces services peuvent être une partie intégrante de vos mesures d'urgence, surtout si vous opérez dans des environnements à haut risque ou des régions éloignées. Ils peuvent aider à démontrer que vous prenez des mesures raisonnables pour protéger la santé et la sécurité de vos employés.

Même si vous n'êtes pas légalement tenu d'utiliser un service de transport aérien d'urgence, intégrer un tel service dans vos plans d'urgence peut renforcer votre conformité avec les exigences générales de la législation sur la santé et la sécurité au travail.

### ***Possédez-vous un treuil?***

Nos aéronefs ne sont pas équipés de treuils pour effectuer des sauvetages aériens, ce qui nous oblige à atterrir. Si l'espace ne permet pas l'atterrissage de l'hélicoptère, nous avons la possibilité de nous approcher du sol en vol stationnaire. Dans ce cas, notre équipe médicale peut être débarquée avec son équipement pour fournir des soins rapidement.

### ***Recommandez-vous d'établir des hélisites potentiels?***

Il est fortement recommandé d'identifier des hélisurfaces potentielles à proximité de vos lieux d'activité pour faciliter les interventions d'urgence. Disposer de ces hélisurfaces préalablement répertoriées permet de rendre plus rapides la prise en charge et le déploiement des équipes médicales. Pour établir vos hélisites contactez [ventes@airmedic.net](mailto:ventes@airmedic.net)

### **Où Airmedic peut-il atterrir avec ses hélicoptères?**

Les hélicoptères d'Airmedic peuvent atterrir sur des héliports et des hélipads désignés, souvent situés à proximité des hôpitaux, des cliniques, ou des centres de traumatologie. Les hélicoptères peuvent également atterrir sur des terrains improvisés, tels que des champs, des routes dégagées, ou d'autres espaces ouverts, à condition que les conditions de sécurité le permettent. Airmedic recommande une zone de 100 pieds par 100 pieds sans obstacles pour garantir un atterrissage sécurisé de ses hélicoptères. Cette exigence permet de s'assurer que les hélicoptères peuvent atterrir et décoller sans entrave, minimisant ainsi les risques pour l'équipage et les patients.

### **Pouvons-nous choisir l'hôpital receveur?**

Non, il n'est pas possible de choisir l'hôpital receveur. Airmedic se charge de cette sélection. La décision est prise en fonction de la situation médicale du patient, avec pour objectif principal de lui assurer les meilleurs soins possibles.

### **Quels hôpitaux au Québec sont équipés d'héliports pour les services d'évacuation médicale par hélicoptère?**

Au Québec, les hôpitaux disposant d'héliports comprennent l'Hôpital de Chicoutimi, le Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke et l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. De plus, dans le cadre de la phase 1 annoncée par le gouvernement, la création de quatre nouveaux héliports est prévue, notamment au Centre hospitalier régional de Lanaudière à Joliette, à l'Hôpital de Roberval, au Centre universitaire de santé McGill, ainsi que dans le cadre de la refonte de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.

### **Comment Airmedic transporte le patient à un hôpital n'ayant pas d'héliport**

Lorsque Airmedic doit transporter un patient vers un hôpital dépourvu d'héliport, ils peuvent identifier un aéroport ou une zone dégagée à proximité de l'hôpital et coordonner avec les partenaires locaux pour organiser un transport en ambulance jusqu'à l'hôpital.

### **Pouvons-nous vous partager nos procédures d'urgence?**

Oui, Airmedic recommande d'ajouter à votre dossier toutes informations pertinentes au bon déroulement d'un transport, tels contacts, procédures, hélisites, etc. Ces procédures peuvent être envoyées à [ventes@airmedic.net](mailto:ventes@airmedic.net)

### **Y a-t-il des moments où les aéronefs ne peuvent pas voler?**

Oui, dans certaines conditions météorologiques telles que les tempêtes de neige, les blizzards, les fortes pluies, les orages, le brouillard dense et les vents violents peuvent rendre les vols dangereux. De plus, la visibilité réduite due au brouillard épais, aux chutes de neige intenses et à l'obscurité peut poser des risques pour la navigation. Les restrictions techniques ou mécaniques, comme les pannes mécaniques, les problèmes techniques et la maintenance programmée, peuvent également immobiliser les aéronefs. Toutefois, Airmedic peut toujours déployer des ressources pour venir en aide aux blessés en recourant à d'autres types de transport ou en faisant appel à ses partenaires.

Pour toute autre question, n'hésitez pas à consulter l'entente générale de service à l'adresse suivante : <https://airmedic.net/entente-corporative/>, ou à contacter votre représentant Airmedic à [ventes@airmedic.net](mailto:ventes@airmedic.net).